



## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 16 septembre 2020 ;
- affichage à la salle polyvalente Alphonse HAAG de l'arrêté de transfert du lieu de l'installation, de l'ordre du jour et de la convocation le 16 septembre 2020 ;
- affichage en Mairie et dans le village de l'arrêté de transfert du lieu de l'installation, de l'ordre du jour et de la convocation le 16 septembre 2020 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 16 septembre 2020 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage à la salle polyvalente Alphonse HAAG, aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire; MM. Jean-Philippe HIHN, Philippe SCHEIBLING, Adjoints au Maire; MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELEISEN, Nadine VOLK, Estelle SCHUHLER, Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales; MM. Hubert GUIOT, Dominique WAEGELL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, MM. Guy ENGEL et Gérald DILLENSEGER, Conseillers Municipaux sont absents et excusés.

M. Bruno GLOCK, Adjoint, a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué.

M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 20 Absents et excusés : 3 Procurations : 3 Absents : 0

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité** Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe, secrétaire de séance.

oOo

**L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 4 du mandat 2020-2026 :**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020**

**2. ADMINISTRATION GENERALE**

**A. Gestion du personnel**

**Modification du tableau des effectifs**

**B. Groupement de commande gaz**

**Constitution de la CAO**

*Groupement de Commandes relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat*

**C. Désignation d'un membre du Conseil pour la signature d'un permis de construire pour lequel le Maire est intéressé**

**3. EDUCATION – AFFAIRES SCOLAIRES**

**Communauté de Communes de Sélestat – Périscolaire**

*Mise à disposition de la salle Alphonse HAAG*

**4. ESPACE SCOLAIRE**

**A. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise OFB**

**Lot 11 – Stores toiles**

**B. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise Serrurerie KELLER**

**Lot 12 – Serrurerie**

**C. Avenant N° 3 au marché de l'entreprise EURO-TECHNIC**

**Lot 13 – Electricité**

- D. Avenant N° 4 au marché de l'entreprise EURO-TECHNIC  
Lot 13 – Electricité**
- E. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise REGO  
Lot 16 – Plâtrerie – Faux-plafonds**
- F. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise BRUPPACHER  
Lot 17 – Menuiserie intérieure bois /Mobilier sur mesure**
- G. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise ABRY-ARNOLD  
Lot 20 – Sols souples**
- H. Avenant N° 1 – Mission SPS**

## **5. RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2019**

- A. Communauté de Communes de Sélestat**
- B. SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs**
- C. SMICTOM**

## **6. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

## **7. COMMUNICATIONS**

## **8. VŒUX – DIVERS**

oOo

Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité, ajourne le point 5.B relatif à la présentation du rapport annuel d'activités 2019 du SIVU Forestier. L'Adjoint en charge de la présentation étant absent et excusé en séance, le point sera traité lors de la prochaine séance.

**DCM-2020-09-1**

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020**

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 préalablement diffusé est **approuvé à l'unanimité** des membres présents lors de la séance.

### **2. ADMINISTRATION GENERALE**

- A. Gestion du personnel**
- Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire**

Il est proposé au Conseil :

- La création d'un poste permanent de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 octobre 2020 – quotité 35/35<sup>ème</sup> – poste et grade étant en adéquation avec les missions et tâches confiées ;
- La mise à jour du tableau intégrant la création d'un poste permanent (DCM mars 2020).

Il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** le tableau des effectifs suivant :

Depuis le 01/03/2020				
Dénomination	Nombre	Quotité d'emploi	Pourvu à ce jour	Création
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	N	
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	O	2 <sup>ème</sup> poste au 01.10.2020
Technicien	1	TC	N	
Agent de maîtrise principal	1	TC	O	
Agent de maîtrise	2	TC	O	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	O	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	N	
Adjoint technique territorial	4	TC	O	
Adjoint technique territorial	1	28/35 <sup>ème</sup>	O	
Adjoint technique territorial	1	10/35 <sup>ème</sup>	O	
Adjoint technique territorial	1	18/35 <sup>ème</sup>	O	
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	O	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	27/35 <sup>ème</sup>	O	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	O	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	24/35 <sup>ème</sup>	O	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
DGS-Emploi fonctionnel	1	TC	O	
Attaché principal	1	TC	O	
Attaché	1	TC	N	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	O	
Rédacteur	1	TC	O	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	TC	1 (1 dispo)	
Adjoint administratif	2	TC	N	

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** la création d'un poste permanent de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 octobre 2020 – quotité 35/35<sup>ème</sup> – poste et grade étant en adéquation avec les missions et tâches confiées ;

**APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessus ;

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la Commune.

## ADOpte A L'UNANIMITE

**DCM-2020-09-2B**

### 2. ADMINISTRATION GENERALE

#### B. Groupement de commande gaz

##### Constitution de la CAO

*Groupement de Commandes relativ à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et*

*d'efficacité énergétique associées entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Un groupement de commandes a été constitué pour l'achat et la fourniture de gaz naturel entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat pour la fourniture de gaz naturel accompagnée de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées.

Le marché est un accord-cadre d'une durée de 4 ans du 1er juillet 2018 au 30 juin 2022 avec marchés subséquents. Chaque marché subséquent à bon de commande était prévu pour d'une durée de 2 ans. Le premier marché subséquent devait s'achever le 30 juin 2020. En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 et du report du second tour des élections municipales à fin juin, il a été nécessaire de prolonger le marché subséquent n° 1 par avenant jusqu'au 31 octobre 2020, car le lancement et l'attribution d'une procédure pendant cette période était impossible.

Le marché subséquent n° 2 sera passé pour la période du 1er novembre 2020 au 30 juin 2022. Cependant afin de pouvoir attribuer le marché, il est nécessaire de désigner les membres de la Commission d'Appel d'offres de groupement. En effet, suite aux élections municipales les représentants élus ont changé.

La commission d'Appel d'offres de groupement est une Commission ad hoc composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement, à savoir la Ville de Sélestat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**VU** la délibération n° 39.2A en date du 06 mars 2018 approuvant la constitution du groupement de commande et la signature de la convention constitutive ;

**VU** la convention constitutive du groupement de commande signée en date du 11 avril 2018 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414-3 ;

**CONSIDERANT** que suite aux élections municipales de mars et juin 2020, les compositions des CAO des membres du groupement ayant changé, il est nécessaire de désigner les membres élus de la CAO ad hoc.

**DESIGNE** M. Jean-Philippe HIHN comme titulaire et Mme Karine VOGELEISEN comme suppléante.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DCM-2020-09-2C**

**2. ADMINISTRATION GENERALE**

**C. Désignation d'un membre du Conseil pour la signature d'un permis de construire pour lequel le Maire est intéressé**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**

Considérant l'article L 427.7 du Code de l'Urbanisme,

Si le Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. L'intérêt personnel doit être étendu de manière assez large : si le projet intéresse un proche parent, ou si le Maire est intéressé professionnellement (mandataire, promoteur, architecte, géomètre, notaire,...) tant de manière positive (intérêt en faveur du projet) que négative (intérêt à l'encontre du projet). Seul le Conseil Municipal peut, par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis ou la déclaration préalable. Une délégation de signature du Maire à un Adjoint ne saurait suffire.

Aussi, il est proposé au Conseil :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 I ; 2122-19 et L. 2122-23 ;

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 422-7 ;

**VU** l'arrêté permanent en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Jean-Philippe HIHN, 1<sup>er</sup> adjoint ;

**VU** la demande de permis de construire N° PC 067045 20 R0016 déposé le 19/08/2020 par l'EARL SOHLER Nicolas et Fils en vue de la construction d'un hangar agricole ;

**DE DONNER** délégation de signature spécifique à M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, pour toutes pièces et arrêtés relatifs au permis de construire N° PC 067045 20 R0016 déposé le 19/08/2020 par l'EARL SOHLER Nicolas et Fils en vue de la construction d'un hangar agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**DONNE** délégation de signature spécifique à M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, pour toutes pièces et arrêtés relatifs au permis de construire N° PC 067045 20 R0016 déposé le 19/08/2020 par l'EARL SOHLER Nicolas et Fils en vue de la construction d'un hangar agricole.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DCM-2020-09-3**

**3. EDUCATION – AFFAIRES SCOLAIRES**

**Communauté de Communes de Sélestat – Périscolaire**

*Mise à disposition de la salle Alphonse HAAG*

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire**  
**Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire**

Par délibération en date du 30 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé une convention de mise à disposition à la Communauté de Communes de Sélestat des locaux de l'Ancienne « Frimousse » ceci afin de reprendre et poursuivre le dispositif « périscolaire » mis en place depuis 2018.

Les demandes enregistrées pour la rentrée 2020 étant telles que pour le service de midi les locaux de la Frimousse sont insuffisants, et analyses de diverses possibilités d'utilisation des locaux communaux, a été retenu l'accueil de 40 à 50 enfants à la salle polyvalente Alphonse HAAG, propriété de la Commune de Scherwiller.

La convention élaborée et soumise au Conseil prend en compte les besoins d'occupation régulière en période scolaire de 10 h à 14 h 30 de la grande salle, du vestiaire, des sanitaires, de la cuisine, du local de stockage et d'une salle située à l'entresol ceci pour une période d'un an renouvelable tacitement 4 fois.

Les conditions générales d'occupation relevées, concernent :

- Le mobilier et matériel mis à disposition ou acquis par la Communauté de Communes utilisé dans le cadre du service périscolaire ;
- L'entretien ;
- Les travaux.

Il est précisé que la mise à disposition sera effectuée à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** la convention précitée ;

**D'AUTORISER** M. Jean-Philippe HIHN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

A Mme HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demandant si une possibilité d'agrandissement du périscolaire existant par la Communauté de Communes de Sélestat ne serait pas envisageable, le Maire, par ailleurs Président de la Communauté de Communes de Sélestat, indique que sur le territoire, les Communes membres sont très diversement équipées en structure périscolaires.

La réflexion autour des capacités d'accueil des périscolaires devra avant tout se faire en terme d'équité. Aujourd'hui, il rappelle que certaines Communes sont sans équipement particulier de périscolaire.

Un projet est en cours de concrétisation sur Baldenheim – Mussig, puis suivra Muttersholtz. Kintzheim – Orschwiller sont dans une situation intermédiaire, sans structure propre, et à Châtenois 4 sites sont actuellement mobilisés. Par ailleurs à Sélestat, 30 agents « périscolaires » sont employés en régie pour les périscolaires implantés en ville. Pour ce qui concerne Scherwiller, l'utilisation de la salle polyvalente permet de subvenir aux besoins exprimés par les parents. Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère, relève que les séances de gymnastique sont programmées en début d'après-midi et précise qu'un décalage des séances a été pris en compte les mardis. Elle demande si les participants se sont finalement bien adaptés aux nouvelles dispositions. Mme Régine DIETRICH, Adjointe, indique que la difficulté existe plutôt du côté des réunions de l'Age d'Or qui pour l'heure sont supprimées en raison de la crise sanitaire.

Il est difficile de modifier les habitudes des personnes âgées qui par ailleurs ne se sont plus réunies depuis début d'année à cause de la crise. La situation sanitaire a également des conséquences quant à

l'aspect psychologique et leurs retrouvailles du jeudi leur font défaut, d'autant plus que la salle n'est pas libre avant 14 hres 30.

Pour l'instant les rendez-vous de l'Age d'Or sont supprimés jusqu'à la Toussaint. A voir d'ici là comment évoluera la situation sanitaire pour envisager à nouveau les réunions ensuite.

Le déplacement du créneau est suggéré aux mercredis, le périscolaire n'occupant pas la salle ce jour-là.

Le Maire indique avoir peu d'espoir pour une reprise sereine de ces activités. Il faudra selon lui attendre le printemps.

M. Hervé DISTEL, Conseiller, souligne qu'avec le déménagement annoncé de l'école, beaucoup de parents s'interrogent quant à la pérennisation de l'utilisation de la salle Alphonse HAAG. Le sujet est « chaud » et pour la plupart des parents l'idéal serait le rapatriement à l'Alumnat de tous les sites utilisés par le périscolaire.

Le Maire relève que pour les repas de midi le dispositif sera difficilement envisageable pour des questions purement sanitaires (Cuisine, vaisselle,...). Pour le soir par contre, la solution reste à étudier.

Il rappelle que dans un premier temps il avait été envisagé de réunir les enfants à l'EHPAD à midi. Avec la crise sanitaire, cette solution a été complètement abandonnée évidemment.

Mme HIRSCHMANN, suggérant la future salle d'évolution de la nouvelle école, quitte à mettre en place une protection du sol, le Maire précise que la situation sera la même que pour les salles de classe à savoir l'absence de four, réfrigérateur, vaisselle,... Cette solution n'est par conséquent pas adaptée.

Le Maire ajoute que la Communauté de Communes de Sélestat a débloqué quelques 10 000,- € pour permettre l'achat d'équipements supplémentaires (tables, vaisselle,...) sur le site de Scherwiller.

Cette solution a permis de parer à l'urgence et d'accueillir l'ensemble des enfants, le tout avec une réactivité clairement appréciée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention précitée ;

**AUTORISE** M. Jean-Philippe HIHN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DCM-2020-09-4 A**

#### **4. ESPACE SCOLAIRE**

##### **A. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise OFB**

##### **Lot 11 – Stores toiles**

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint**

Par délibération en date du 04 septembre 2018, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs au projet de construction d'une école élémentaire de 10 classes.

Il en est ainsi du lot N° 11 – Stores toiles attribué à l'entreprise OFB de Kilstett pour un montant de 21 500,- € HT soit 25 800,- € TTC.

L'avenant N° 1 au marché proposé concerne la suppression d'un store toile 335 x 335 devant le châssis vitré de la BCD.

Cette réduction de prestation chiffrée à 700,- € HT représente un écart de 3,26 % du marché par rapport au marché d'origine. Le nouveau montant du marché s'établira en conséquence à 20 800,- € HT soit 24 960,- € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 18 septembre 2020 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** l'avenant N° 1 au marché précité, avenant d'un montant de - 700,- € HT portant ainsi le lot N° 11 – Stores toiles à 20 800,- € HT soit 24 960,- € TTC ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** l'avenant N° 1 au marché précité, avenant d'un montant de - 700,- € HT portant ainsi le lot N° 11 – Stores toiles à 20 800,- € HT soit 24 960,- € TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**DCM-2020-09-4 B**

#### **4. ESPACE SCOLAIRE**

**B. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise Serrurerie KELLER**  
**Lot 12 – Serrurerie**

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint**

Par délibération en date du 04 septembre 2018, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs au projet de construction d'une école élémentaire de 10 classes.

Il en est ainsi du lot N° 12 - Serrurerie attribué à l'entreprise KELLER de Sélestat pour un montant de 40 836,65 € HT soit 49 003,98 € TTC.

L'avenant N° 1 au marché proposé concerne la suppression de la fabrication et pose d'une enseigne.

Cette réduction de prestation chiffrée à 1 883,- € HT représente un écart de 4,61 % du marché par rapport au marché d'origine. Le nouveau montant du marché s'établira en conséquence à 38 953,65 € HT soit 46 744,38 € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 18 septembre 2020 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** l'avenant N° 1 au marché précité, avenant d'un montant de - 1 883,- € HT portant ainsi le lot N° 12 - Serrurerie à 38 953,65 € HT soit 46 744,38 € TTC ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

A Mme Nadine VOLK, Conseillère, souhaitant savoir ce qu'il adviendra du projet d'enseigne – suppression complète ou autre solution, le Maire précise que l'objectif est de donner un nom à la future école et que ce nom puisse être validé préalablement par le Conseil Municipal.

Or, à ce jour, aucune réflexion n'a encore été menée d'où tout simplement la sortie de la fabrication et de la pose du marché préalablement attribué.

Pour M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, le nom de l'école maternelle à proximité pourrait être à traiter éventuellement de manière simultanée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** l'avenant N° 1 au marché précité, avenant d'un montant de - 1 883,- € HT portant ainsi le lot N° 12 - Serrurerie à 38 953,65 € HT soit 46 744,38 € TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DCM-2020-09-4 C**

**4. ESPACE SCOLAIRE**

**C. Avenant N° 3 au marché de l'entreprise EURO-TECHNIC**

**Lot 13 – Electricité**

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint**

Par délibération en date du 04 septembre 2018, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs au projet de construction d'une école élémentaire de 10 classes.

Il en est ainsi du lot N° 13 - Electricité attribué à l'entreprise EUTO-TECHNIC d'Eckbolsheim pour un montant de 155 000,- € HT soit 186 000,- € TTC.

L'avenant N° 3 au marché proposé concerne l'ajout de prises, câbles,... permettant l'ajout d'un photocopieur en salle BCD.

Cette prestation supplémentaire chiffrée à 340,63 € HT représente un écart de 0,22 % du marché par rapport au marché d'origine. Le nouveau montant du marché s'établira en conséquence à 160 794,- € HT soit 192 952,80 € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 03 septembre 2020 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** l'avenant N° 3 au marché précité, avenant d'un montant de 340,63 € HT portant ainsi le lot N° 13 - Electricité à 160 794,- € HT soit 192 952,80 € TTC ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes ;

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la présente au budget général 2020 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** l'avenant N° 3 au marché précité, avenant d'un montant de 340,63 € HT portant ainsi le lot N° 13 - Electricité à 160 794,- € HT soit 192 952,80 € TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes ;

**INSCRIT** les crédits nécessaires à la présente au budget général 2020 de la Commune.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**4. ESPACE SCOLAIRE**

**D. Avenant N° 4 au marché de l'entreprise EURO-TECHNIC  
Lot 13 – Electricité**

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint**

Par délibération en date du 04 septembre 2018, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs au projet de construction d'une école élémentaire de 10 classes.

Il en est ainsi du lot N° 13 - Electricité attribué à l'entreprise EUTO-TECHNIC d'Eckbolsheim pour un montant de 155 000,- € HT soit 186 000,- € TTC.

Le présent avenant concerne la pose de câbles, prises informatiques supplémentaires permettant le remplacement des vidéoprojecteurs interactifs prévus au marché par des tableaux blancs interactifs.

Cette réduction de prestation chiffrée à 12 921,61 € HT représente un écart de - 8,34 % du marché impliquant un nouveau montant du marché de 147 872,39 € HT soit 177 446,87 € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 03 septembre 2020 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** l'avenant N° 4 au marché précité, avenant d'un montant de – 12 921,61 € HT portant ainsi le lot N° 13 - Electricité à 147 872,39 € HT soit 177 446,87 € TTC ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

M. SCHEIBLING, Adjoint, indique que le présent avenant correspond à la suppression de l'installation des VPI initialement prévus aux marchés. Cela concerne les tableaux (entreprise BRUPPACHER – Avenant à voir à un point suivant) et les vidéoprojecteurs.

A Mme Nadine VOLK, Conseillère, souhaitant savoir par quoi ils ont été remplacés, le Maire précise que sur demande des futurs utilisateurs, les tableaux ont tous été remplacés par des triptyques et que les TBI actuellement en place relèvent des technologies les plus récentes. Ce point sera vu plus tard dans la séance.

M. SCHEIBLING souligne que l'un dans l'autre, une économie substantielle aura été réalisée en prenant en compte cette version, d'autant que le nombre des équipements a été augmenté comme le souligne par ailleurs M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** l'avenant N° 4 au marché précité, avenant d'un montant de – 12 921,61 € HT portant ainsi le lot N° 13 - Electricité à 147 872,39 € HT soit 177 446,87 € TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**4. ESPACE SCOLAIRE**

**E. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise REGO  
Lot 16 – Plâtrerie – Faux-plafonds**

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint**

Par délibération en date du 04 septembre 2018, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs au projet de construction d'une école élémentaire de 10 classes.

Il en est ainsi du lot N° 16- Plâtrerie – Faux-plafonds attribué à l'entreprise REGO SARL de Lautenbach pour un montant de 161 628,27 € HT soit 193 953,93 € TTC.

L'avenant N° 1 au marché proposé concerne la suppression des trappes suite à la réalisation des plafonds en partie démontables sur ossature cachée.

Cette réduction de prestation chiffrée à 1 462,50 € HT porte le nouveau montant du marché en conséquence à 160 165,77 € HT soit 192 198,92 € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 03 septembre 2020 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** l'avenant N° 3 au marché précité, avenant d'un montant de – 1 462,50 € HT portant ainsi le lot N° 16 - Plâtrerie – Faux-plafonds à 160 165,77 € HT soit 192 198,92 € TTC ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** l'avenant N° 3 au marché précité, avenant d'un montant de – 1 462,50 € HT portant ainsi le lot N° 16 - Plâtrerie – Faux-plafonds à 160 165,77 € HT soit 192 198,92 € TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

**DCM-2020-09-4 F**

### **4. ESPACE SCOLAIRE**

**F. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise BRUPPACHER**  
**Lot 17 – Menuiserie intérieure bois /Mobilier sur mesure**

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint**

Par délibération en date du 04 septembre 2018, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs au projet de construction d'une école élémentaire de 10 classes.

Il en est ainsi du lot N° 17- Menuiserie intérieure bois /Mobilier sur mesure attribué à l'entreprise BRUPPACHER de Bergheim pour un montant de 240 592,38 € HT soit 288 710,86 € TTC.

L'avenant N° 1 au marché proposé concerne la suppression des tableaux blancs triptyques et simples liés à la suppression des vidéoprojecteurs interactifs.

Cette réduction de prestation chiffrée à 6 761,28 € HT représente un écart de – 2,81 % du marché par rapport au marché d'origine. Le nouveau montant du marché s'établira en conséquence à 233 831,10 € HT soit 280 597,32 € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 03 septembre 2020 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** l'avenant N° 3 au marché précité, avenant d'un montant de – 6 761,28 € HT portant ainsi le lot N° 17 - Menuiserie intérieure bois /Mobilier sur mesure à 233 831,10 € HT soit 280 597,32 € TTC ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**APPROUVE** l'avenant N° 3 au marché précité, avenant d'un montant de – 6 761,28 € HT portant ainsi le lot N° 17 - Menuiserie intérieure bois /Mobilier sur mesure à 233 831,10 € HT soit 280 597,32 € TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **DCM-2020-09-4 G**

#### **4. ESPACE SCOLAIRE**

##### **G. Avenant N° 1 au marché de l'entreprise ABRY-ARNOLD Lot 20 – Sols souples**

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint**

Par délibération en date du 04 septembre 2018, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs au projet de construction d'une école élémentaire de 10 classes.

Il en est ainsi du lot N° 20 – Sols souples attribué à l'entreprise ABRY-ARNOLD de Strasbourg pour un montant de 40 833,26 € HT soit 48 999,91 € TTC.

L'avenant N° 1 au marché proposé concerne la mise en place d'une sous couche acoustique pour lino sur marches et contre-marches.

Cette prestation supplémentaire chiffrée à 3 000,- € HT représente un écart de 7,34 % du marché par rapport au marché d'origine. Le nouveau montant du marché s'établira en conséquence à 43 833,26 € HT soit 52 599,91 € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 03 septembre 2020 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

**D'APPROUVER** l'avenant N° 1 au marché précité, avenant d'un montant de 3 000,- € HT portant ainsi le lot N° 20 – Sols souples à 43 833,26 € HT soit 52 599,91 € TTC ;

**D'AUTORISER** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes ;

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la présente au budget général 2020 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

<b>APPROUVE</b>	l'avenant N° 1 au marché précité, avenant d'un montant de 3 000,- € HT portant ainsi le lot N° 20 – Sols souples à 43 833,26 € HT soit 52 599,91 € TTC ;
<b>AUTORISE</b>	le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes ;
<b>INSCRIT</b>	les crédits nécessaires à la présente au budget général 2020 de la Commune.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DCM-2020-09-4 H**

### **4. ESPACE SCOLAIRE**

#### **H. Avenant N° 1 – Mission SPS**

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire**

**M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint**

Par décision municipale en date du 11 avril 2018, la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé lié à la construction de la nouvelle école élémentaire a été confiée à la société DEKRA Industrial SAS d'Ostwald pour un montant de 10 056,- € HT.

Avec la survenance de la pandémie Covid-19 et la mise en confinement de tous les secteurs du bâtiment, l'OPPBTP (Organisme de prévention du Bâtiment et des Travaux Publics), la Fédération du Bâtiment, ..., sous la direction du Ministère du Travail, a été amené à définir le cadre précis de l'intervention des entreprises lors de la reprise des chantiers post confinement.

L'actualisation des PGC par les mesures de protection contre le Covid et par voie de conséquence des PPSPS des entreprises contraintes de tenir compte des directives édictées par l'OPPBTP ont contraint le bureau DEKRA Industrial SAS à vérifier et analyser l'ensemble des documents repris par toutes les entreprises.

Ces contraintes ont donc impliqué des travaux complémentaires non prévus dans le marché initial.

La prestation supplémentaire de 850,- € HT représente un écart de + 8,45 % du marché d'origine dont le nouveau montant sera porté à 10 906,- € HT soit 13 087,20 € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 03 septembre 2020 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

<b>D'APPROUVER</b>	l'avenant N° 1 au marché précité de DEKRA Industrial SAS porté à 10 906,- € HT soit 13 087,20 € TTC ;
<b>D'AUTORISER</b>	le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes ;
<b>D'INSCRIRE</b>	les crédits nécessaires à la présente au budget général 2020 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

<b>APPROUVE</b>	l'avenant N° 1 au marché précité de DEKRA Industrial SAS porté à 10 906,- € HT soit 13 087,20 € TTC ;
<b>AUTORISE</b>	le Maire à signer le dit avenant ainsi que toutes pièces afférentes ;
<b>INSCRIT</b>	les crédits nécessaires à la présente au budget général 2020 de la Commune.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

A M. Dominique WAEGELL, Conseiller, demandant si ces avenants clôtureraient le projet, M. SCHEIBLING précise qu'aujourd'hui le dossier est bien cerné. Des éléments pourraient encore faire évoluer certains marchés en dernière minute. A ce jour prédomine cependant une certaine satisfaction concernant le coût contenu du projet. Bien entendu, il y a lieu de prendre en compte les révisions des prix pour lesquelles les derniers indices seront connus trois mois après clôture du chantier, mais globalement l'enveloppe financière sera respectée.

L'échéance de la réception se rapproche et un déménagement est programmé mi-octobre. L'architecte est très présent sur site et pression est faite aux entreprises afin de respecter le couperet de la visite de la commission de Sécurité prévue le 14 octobre prochain. Si certains extérieurs ne sauraient être achevés à cette date, le bâtiment devra bel et bien être achevé pour obtenir son autorisation d'ouverture.

Lors des réunions de chantier hebdomadaires des avancées sont constatées, même si elles ne sont pas toujours à hauteur de nos espérances.

**DCM-2020-09-5A**

## **5. RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2019**

### **A. Communauté de Communes de Sélestat**

**Rapporteur :** **M. Olivier SOHLER, Maire**

Le Président de la Communauté des Communes de Sélestat doit adresser chaque année aux Maires des Communes membres un rapport d'activités pour une présentation des activités passées au Conseil Municipal. Ce rapport retrace de manière synthétique, pour chacune des compétences intercommunales, les principaux éléments de l'activité de l'année considérée.

Le Conseil est prié d'en prendre connaissance.

Le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes concernant l'année 2019. Il s'attarde sur la partie du développement économique, celle liée à sa compétence en qualité de Vice-Président lors du précédent mandat.

Il indique qu'il reste aujourd'hui deux terrains dans le PAEI du Giessen pour lesquels aucun projet de signature de compromis n'est en cours.

La zone connaîtra dans les prochains mois un développement notable avec des permis de construire actuellement à l'instruction et la concrétisation de diverses ventes de terrains.

Le dernier terrain restant disponible est également celui le plus visible et donc le plus intéressant. Diverses offres ont été déclinées car non satisfaisantes en termes de quantités d'emplois souhaités (25 par ha). Le souhait est aujourd'hui de poursuivre le développement du parc d'activités vers l'Ouest. Le PPRI risque cependant de contrer ces velléités. Il est rappelé que le projet de construction de la caserne des pompiers qui devait s'y implanter a été abandonné en raison des contraintes et du classement PPRI annoncé.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller, souligne que ce dossier pose des difficultés également au SMICTOM. Ajouter quelques mètres carrés de stockage au Centre de tri est très compliqué.

Pour le Maire, la difficulté est quasiment insurmontable pour des entreprises qui souhaitent agrandir leurs bâtiments.

Ce qui reste gérable lorsque de manière classique il y a lieu de mettre en place des marches en cas d'agrandissement, pose de grandes difficultés pour les entreprises qui ont en charge de manipuler du matériel lourd.

Il indique également que le SMICTOM subira l'impact des règles du PPRI dans le cadre de la reconstruction suite à l'incendie des locaux du Centre.

Pour M. WAEGELL, même pour une extension du bâtiment administratif, le surcoût relatif à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation a induit l'abandon du projet d'adjonction d'une aile de bâtiment.

Mme Nadine VOLK, Conseillère, suggère tout simplement la création d'une digue. Le Maire précise que la prise en compte des risques fait abstraction des éventuelles digues, celles-ci pouvant rompre. Le Maire confirme que l'instruction des demandes d'urbanisme est donc faite en faisant abstraction des digues, d'où l'absence de solution pour divers projets comme l'indique M. WAEGELL.

Pour en revenir à la Communauté de Communes de Sélestat, le Maire informe le Conseil que les élus communautaires s'investissent actuellement dans l'élaboration d'un projet de territoire pour le mandat à venir. En effet, si pour l'élection municipale un programme électoral a été défendu par l'équipe candidate, rien n'a été élaboré au niveau intercommunal. Le jeu de l'élection des délégués communautaires fait qu'aucune campagne n'est traditionnellement réalisée au niveau intercommunal.

L'objectif est donc d'écrire ensemble, dans les six mois, un projet pour les six ans à venir, voire les commencements d'un projet à plus long terme.

Seront inévitablement abordés quelques sujets en souffrance dont la petite enfance, sans oublier le plan de relance ou quelques opportunités diverses qui se présenteront.

#### **DCM-2020-09-5B**

#### **5. RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2019**

##### **B. SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs**

###### **Rapporteur : M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire**

Conformément à l'article L5211-35 du code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude SPIELMANN, Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs a fait parvenir en Mairie le rapport d'activité du SIVU pour l'exercice 2019 ;

Le Conseil est prié d'en prendre connaissance.

Ce point est ajourné.

#### **DCM-2020-09-5C**

#### **5. RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2019**

##### **C. SMICTOM**

###### **Rapporteur : M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal**

La Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement prévoit l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce service est confié au SMICTOM d'Alsace Centrale auquel la Communauté de Communes de Sélestat adhère.

Le rapport annuel préparé par le SMICTOM et présenté par Monsieur Dominique WAEGELL, Vice-Président, fournit des informations relatives au service d'élimination des déchets :

- informations générales sur le SMICTOM d'Alsace Centrale,
- indicateurs techniques sur la collecte et le traitement,
- indicateurs financiers sur les coûts et les recettes du service,
- les projets, ...
- 

En préambule, le Maire adresse ses félicitations à M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, pour sa réélection au poste de Vice-Président du SMICTOM.

M. WAEGELL relève que le 1er dossier de l'année 2019 concerne la mise en place de la collecte des biodéchets.

Sur les 90 Communes relevant du SMICTOM ont été organisées des formations, menées des réunions d'informations et de sensibilisation des habitants à la collecte des biodéchets ceci en parallèle au développement du compostage. Fin 2019 et après un démarrage de la collecte en milieu d'année, une hausse de la fréquence de cette collecte ainsi que la hausse du nombre de bornes ont été nécessaires et réalisées. Aujourd'hui, c'est une « affaire qui marche ».

Le SMICTOM, lauréat en la matière d'un appel à projet lancé par l'ADEME bénéficiera de 1,2 millions d'euros de financement répartis sur 3 ans.

Au 1er janvier 2020 a été actée une réorganisation des services compris dans la redevance. Des 52 levées, 36 sont pris en compte dans la redevance de base. Les deux dispositifs ont conduit à une baisse de 25 % du tonnage collecte. La tendance est au niveau de l'attente de même que la qualité.

Était prévue au printemps une mise en place d'une alerte à l'attention des usagers sortant leurs bacs à chaque passage. Ce dispositif a été retardé par la crise sanitaire mais engagé en juillet.

Concernant le centre de tri géré en régie, celui-ci est le plus performant d'Alsace avec un taux de valorisation de 86 %.

De manière certaine et jusqu'en 2029, le fonctionnement du centre de tri est assuré. La mutualisation avec d'autre centre étant devenu obligatoire, une discussion est en cours avec l'établissement SCHROLL de Colmar.

Concernant les opérations de sensibilisation au tri, 150 animations ont été organisées en 2019 auprès notamment de 3000 enfants.

Pour cette même année et en matière de collecte de bacs gris, 170 kg / habitant ont été enregistrés – chiffre en baisse de 4,3 % et à mettre en parallèle avec le développement du dispositif biodéchets.

Avec l'incendie du centre de traitement, le traitement par incinération externe des produits a engendré cependant une hausse des coûts.

Aujourd'hui le tonnage collecté est de l'ordre de 120- 130 kg/hab donc en très nette baisse, l'objectif est d'approcher les 100 klg/hab alors même que la traduction budgétaire ne sera pas au rendez-vous.

De manière globale en 2019, 539 kg de déchets ont été collectés / habitant.

La répartition se fait de la manière suivante :

- 173 kg (33 %) bac gris
- 60 kg (11%) bac jaune
- 4 kg biodéchets
- 44 kg (8%) conteneur à verre
- 258 kg (48%) déchetterie

Donc une lente évolution générale à la baisse est donc constatale.

Autre projet mis en place, celui de la webagence permettant à chacun de suivre le nombre de levées et de passage en déchetterie du foyer.

En matière de déchetterie, de nouvelles filières ont vu le jour avec notamment une spécialisation de deux d'entre elles. Deux sites pilotes ont été mis en place : récupération de plastiques durs à Scherwiller et huisseries à Barr.

Une démultiplication de la typologie de récupération dans chaque déchetterie n'étant pas possible par manque de place, c'est l'option de la spécialisation qui a été retenue avec le souhait d'augmenter le niveau de tri ainsi que la valorisation. Il est rappelé qu'un titulaire de la carte optimo peut se rendre dans n'importe quelle déchetterie relevant du SMICTOM.

Le centre de tri de Scherwiller a enregistré sur l'année 2019 environ 10 % d'erreur de tri et un taux de valorisation de 86 %.

Autre sujet auquel Scherwiller est particulièrement sensible : le traitement des déchets par méthanisation.

L'incendie de l'unité de compostage devrait induire une réflexion.

A Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère, demandant s'il n'était pas envisageable que le SMICTOM se lance dans le traitement par méthanisation en créant une unité propre, le Maire rappelle que la méthanisation des produits carnés n'est à ce jour pas possible à Scherwiller.

M. Dominique WAEGELL pense que les exploitants du méthaniseur existant ont pour objectif l'intégration de ce type de produits. Il y a lieu d'y être vigilant.

Concernant le Centre de Stockage des Déchets non Dangereux (CSDN), l'autorisation préfectorale court jusqu'en 2022, date à laquelle le centre devra fermer.

D'ici là, le SMICTOM travaillera à remplir le casier ouvert avec des produits autorisés pour éviter un surcoût des opérations de couverture de casier non complet.

A M. GUIOT, Conseiller Municipal, demandant à connaître les dispositions à mettre en œuvre une fois le CSDN fermé, M. WAEGELL indique qu'il y aura lieu de renforcer le tri, incinérer et transférer des déchets dans d'autre centres d'enfouissement. A Mme Régine DIETRICH, Adjointe, souhaitant savoir où, M. WAEGELL précise notamment en Lorraine. Le transfert augmentera cependant le coût à charge du SMICTOM par voie de conséquence.

Mme DIETRICH intervient quant à la filière de revente du papier rappelant qu'avait été communiquée une chute de la vente du papier collecté fut un temps. A ce sujet M. WAEGELL précise que le SMICTOM a toujours réussi à vendre le papier collecté, même si effectivement à un moment donné, le prix était de 10,- € la tonne.

Depuis la fin du confinement, les choses ont évolué et deux opérations de vente ont été menées. La première avec un prix de 100,- la tonne, la deuxième jugée encore raisonnable à hauteur de 80,- € la tonne. Globalement la situation est fragile mais les résultats restent corrects.

A M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, relevant la question de l'évolution du recyclage de produits plastiques, M. WAEGELL indique que l'extension des consignes de tri et le traitement des emballages

et films plastiques font partie du projet de modernisation du centre. Dès que le feu vert sera donné, les travaux pourront être lancés. Une durée de 6 à 8 mois sera nécessaire.

Ceci impliquera de facto des besoins en bac gris de volume inférieur.

Une constitution d'une deuxième équipe de tri de 10 à 15 personnes est en cours en terme de personnel, dans l'objectif de renforcer le centre.

Aussi sont triés actuellement les déchets de secteur de Haguenau – Saverne et viendra Belfort. Huit mille tonnes supplémentaires seront à « trouver » pour faire vivre cette 2ème ligne.

Mme DIETRICH retranscrit un échange qui a eu lieu au Conseil de Communauté la veille au sujet de la valorisation des habitants faisant l'effort de tri.

M. WAEGELL souligne qu'aujourd'hui le tarif de la redevance est basé sur la taille du bac gris.

A cette grille un ensemble de prestations est adjoint. La question de la pertinence de la tarification se posera forcément à un moment.

Il relève toutefois que le SMICTOM travaille avec diverses filières dont certaines sont déficitaires, donc forcément en termes de coût plus chères que d'autres. Le développement de ces filières ne fera pas évoluer la tarification vers le bas. Aujourd'hui c'est plutôt la détresse sociale de certaines personnes âgées qu'il y a lieu d'intégrer.

Or, aucune tarification spécifique ne peut être mise en place, car attaquable par d'autres usagers. Le guidage actuel se fait donc vers les services sociaux.

Concernant la réduction du nombre de levées intégrées dans la redevance de base, Mme Nadine VOLK, Conseillère, relève que l'élément perturbateur était l'absence d'évaluation des bacs. Une attente existe pour connaître les modalités de comptage. M. WAEGELL précise et rappelle que tous les bacs sont pucés et ceci depuis leur mise en place.

Au sujet des incivilités, Mme VOLK fait part de l'état catastrophique des abords de la route de Sélestat. Elle souhaiterait que le SMICTOM dépêche quelqu'un pour y ramasser les déchets.

Le Maire indique être déjà intervenu par le passé et que le SMICTOM s'était engagé et avait agi pour ramasser les déchets dispersés. En fait, tous les déchets ne sont pas liés à l'apport en déchetterie. Cependant, il y aurait à générer une action régulière de la part du SMICTOM. Il propose l'envoi d'un courrier au Président.

M. Serge MATHIS relève que par ailleurs l'opération Osterputz n'a pas été organisée en 2020. Pour M. Philippe SCHEIBLING, les gestionnaires de voirie connaissent bien cette situation. Les problèmes débutent en général les vendredis midi.

Pour Mme VOLK, il y aurait lieu de plus impliquer le citoyen.

Le Maire indique que le premier geste citoyen serait déjà de bâcher sa remorque en allant en déchetterie.

En ce qui concerne les dépôts sauvages en très forte recrudescence, le Maire suggère un recensement des actes par le SMICTOM en prenant en compte le lieu et la fréquence des constations, la typologie des déchets.... M. SCHEIBLING propose que les Communes puissent disposer d'un outil de recensement.

Le Maire souligne ne pas avoir établi de lien de causalité avec le sujet des horaires d'ouverture du SMICTOM. M. WAEGELL indique qu'il fera remonter la demande.

Il propose pour clore son intervention l'organisation d'une visite des installations du SMICTOM.

M. SCHEIBLING rappelle que du fait de l'ouverture prochaine de l'école, la borne biodéchets de la rue des Roses sera à déplacer car actuellement située à hauteur de la sortie piétonne comme déjà envisagé, voire à doubler en fonction de l'utilisation qui en sera faite.

## **DCM-2020-09-6**

### **6. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**

---

Décision municipale en date du 13 juillet 2020 relative à une consultation pour l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée destinée aux ateliers municipaux.

Décision municipale en date du 16 juillet 2020 relative à une consultation pour la réalisation du traitement complet de la charpente de l'église.

Décision municipale en date du 16 juillet 2020 relative à l'attribution d'une consultation pour l'étude des prélèvements issus des fouilles archéologiques au château du Ramstein. Le marché pour la réalisation des études des prélèvements de mortiers et des analyses dendrochronologiques suite à la découverte, lors des fouilles archéologiques au château du Ramstein, de différents types de mortiers et de pièces de bois, est confié à l'entreprise ALSACE ARCHEOLOGIE pour un montant total de 3.200,-€ HT, comprenant :

- TRANCHE CONDITIONNELLE 2 (Analyses dendrochronologiques) : 1.200,- € HT
- TRANCHE CONDITIONNELLE 3 (Analyses des mortiers) : 2.000,- € HT

Décision municipale en date du 17 juillet 2020 relative à l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux d'aménagement de la Route des Romains et de la Rue du Taennelkreuz . Le marché est confié au bureau d'études URBAMI-Consult, 7 rue Sainte Richarde 67600 KINTZHEIM. Décomposition :

TRANCHE FERME :	6.000,- € HT
TRANCHE Optionnelle n°1 :	6.500,- € HT
TRANCHE Optionnelle n°2 :	3.000,- € HT
TRANCHE Optionnelle n°3 :	2.500,- € HT
TRANCHE Optionnelle n°4 :	2.500,- € HT

Décision municipale en date du 22 juillet 2020 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement pour la route des Romains et de la rue du Taennelkreuz.

La Décision Municipale du 17 juillet 2020 est complétée comme suit :

Il est décidé de réaliser, pour le moment :

La tranche ferme pour un montant de 6.000,- € HT

La tranche optionnelle n° 1 pour un montant de 6.500,- € HT

---

Décision municipale en date du 30 juillet 2020 relative à l'attribution de la consultation pour la fourniture et l'installation de divers équipements informatiques. La fourniture et l'installation de :

- 4 postes de travail et 1 ordinateur portable pour la Mairie
  - 4 ordinateurs portables pour l'école primaire
  - 1 imprimante pour l'atelier municipal
- sont confiées à l'entreprise QUIRIN SR, 8 rue du Petit Colmar, 68280 SUNDHOFFEN pour un montant total de 8 649,- € HT.
- 

Décision municipale en date du 31 juillet 2020 relative à l'attribution de 7 tableaux blancs interactifs et de 7 vidéoprojecteurs pour la nouvelle école élémentaire. La fourniture et l'installation de 7 tableaux blancs interactifs et de 7 vidéoprojecteurs seront confiées à la Société ALSACE MICRO SERVICES (AMS) pour un montant total de : 19.372,30 € HT.

---

Décision municipale en date du 31 juillet 2020 relative à l'attribution d'une autolaveuse pour la nouvelle école élémentaire. La fourniture d'une autolaveuse pour les besoins de la nouvelle école élémentaire est confiée à la Société ADEYLA pour un montant total de : 2.752,30 € HT.

---

Décision municipale en date du 31 juillet 2020 relative à l'attribution d'une consultation pour l'acquisition des fournitures scolaires 2020. Le marché des fournitures scolaires 2019 sera confié à l'entreprise SM BUREAU - Route de Nancy – Chemin des Tuilleries - BP 30123 - 57201 SARREGUEMINES CEDEX – pour un montant total de 2 435,77 € HT.

---

Décision municipale en date du 06 août 2020 relative à l'attribution des travaux de traitement de la charpente de l'église. Les travaux de traitement de la charpente de l'église (hors clocher) sont confiés à la Société Hygiène et Contrôle des Nuisibles (HCN) pour un montant de 3.435,50 € HT.

---

Décision municipale en date du 13 août 2020 relative à l'avenant N°3 au contrat de téléphonie « Renouvellement des abonnements de téléphonie fixe-mobile et internet. L'avenant n° 3 présenté par la Société ORANGE est accepté. Il est décidé de prolonger la durée du marché, soit du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 novembre 2020. Pendant cette période, l'ensemble des dispositions du marché actuel continuera de s'appliquer. L'incidence financière mensuelle sera de 800,03 € HT, soit 1 600,06 € HT pour les deux mois supplémentaires.

---

Décision municipale en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 relative à une consultation pour la fourniture et pose des extincteurs et des plans d'évacuation de la nouvelle école élémentaire.

---

Décision municipale en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 relative à l'achat de fournitures électriques.

---

Décision municipale en date du 04 septembre 2020 relative à l'attribution d'une mission complémentaire dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des abonnements de téléphonie fixe – mobile et internet.

Le devis proposé par la société MGFIL Conseil - 12 rue Boson – 38200 VIENNE pour un montant de 400,- € HT est accepté pour la conduite des négociations dans le cadre de la procédure.

---

Décision municipale en date du 04 septembre 2020 relative à l'attribution des sorties piscine pour l'année scolaire 2020-2021 pour l'école élémentaire. Les sorties piscine organisées par l'école élémentaire pour l'année scolaire 2020/2021 seront confiées à

l'entreprise AUTOCARS SCHMITT de 67600 MUTTERSHOLTZ pour un montant de 80,- € HT par sortie.

Décision municipale en date du 07 septembre 2020 relative à l'acquisition de matériel informatique pour la Mairie. La fourniture et l'installation d'un écran, d'un clavier et d'une prise sont confiées à l'entreprise QUIRIN SR, 8 rue du Petit Colmar, 68280 SUNDHOFFEN pour un montant total de 290,- € HT.

Décision municipale en date du 07 septembre 2020 relative au contrat de sauvegarde et d'hébergement du logiciel Info Tech. Celui-ci est confié à la société MICROBIB SARL 28 rue Jean Jaurès à 57300 HAGONDANGE.

Le montant de la redevance est de 432,- € HT pour la période du 27/11/2020 au 26/11/2021.

(5)

**De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil**

Décision municipale en date du 17 août 2020 relative à la location de la Maison des Associations à la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Dimanche 12 septembre 2020	M. Sébastien DOLL	Fête de famille	50€ par jour

Décision municipale en date du 24 août 2020 relative à la location de la salle Alphonse HAAG aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Vendredi 18 septembre 2020	Gamadji	Assemblée Générale	Gratuit

Décision municipale en date du 24 août 2020 relative à la location du préau de l'Ancienne Ecole de Kientzville à la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Samedi 12 septembre 2020	ASLC	Repas Amical	Gratuit

Décision municipale en date du 24 août 2020 relative à la location du préau de l'Ancienne Ecole de Kientzville à la date suivante :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Dimanche 30 août 2020	M. et Mme Bernard MARK	Fête de Famille	50€

Décision municipale en date du 25 août 2020 relative à la location de l'Espace Sportif Couvert Thierry OMEYER aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Grande Salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre <u>Les lundis</u> : De 20h00 à 24h00 <u>Les jeudis</u> : De 20h00 à 23h00 (sauf du 01/12/2020 au 28/02/2021) <u>Les vendredis</u> : De 19h00 à 23h00 – À partir du 1er avril 2020 de 19h00 à 20h30	Club Badminton 67	Entraînements	12€ / heure
Petite Salle + 1 vestiaire <u>Les mercredis</u> : De 13h30 à 16h30	MJC – Section Hip-Hop	Entraînements	12€ / heure
Petite Salle + 2 vestiaires <u>Les mercredis</u> : De 09h00 à 10h30	Mme Katia BRUCKER Professeure de Yoga	Séances	12€ / heure

Décision municipale en date du 26 août 2020 relative à la location du préau de l'Ancienne Ecole de Kientzville aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les lundis</u> de 8h30 à 10h et de 16h30 à 18h (vélo d'intérieur) <u>Les mardis</u> de 17h à 18h (activités sportives) <u>Les jeudis</u> de 8h30 à 10h (vélo d'intérieur) et tous les 15 jours de 16h à 17h (sophrologie) <u>Les vendredis</u> de 16h30 à 18h30 (activités sportives)	Association Sport, Loisirs et Convivialité	Activités sportives	Gratuit
<u>Les mercredis</u> : De 18h à 20h30 <u>Les jeudis</u> : De 20h00 à 22h00 <u>Les samedis</u> : De 14h00 à 16h00	MJC – Section Couture	Cours de couture	Gratuit

Décision municipale en date du 26 août 2020 relative à la location de la Maison des Associations aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les mardis</u> : De 17h00 à 21h30	MJC – Section Théâtre	Cours de théâtre	Gratuit

Décision municipale en date du 26 août 2020 relative à la location de la salle Alphonse HAAG aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
<u>Les lundis :</u> De 14h30 à 16h30 et de 19h30 à 20h30	Mme BARTHEL – Responsable AGF	Séances de gymnastique	Gratuit
<u>Les mercredis :</u> De 17h30 à 18h30 (enfants) et de 18h45 à 19h45 (adultes)	MJC – Section Zumba Z'Dance	Cours	Gratuit

(24)

**D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre**

Décision municipale en date du 05 août 2020 relative au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle. Le montant de l'adhésion pour la Commune de SCHERWILLER s'élève à 100 euros pour l'année 2020.

Décision municipale en date du 07 septembre 2020 relative au renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour soutenir son action. Le montant de l'adhésion pour la Commune de SCHERWILLER s'élève à 175 euros pour l'année 2020.

(15)

**D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune**

Le Maire informe le Conseil que huit déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maître LORCH-KALCK Dominique (01), Maître Benjamin MOREAU (01), Maître Benjamin PARMENTIER (01), Maître REISACHER-DECKERT Chantal (01), Maître SCHNEIDER Olivier (01), Maître Philippe WALTER (02) Maître Laurent WEHRLE (01) et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
21	9 rue Chopin	Section 27 Parcelle N° 178	00 ha 06a 13ca	Bâti	UB	
22	10 des Chevaliers	Section 3 Parcelle N° 87	00ha 04a 20ca	Bâti	UA	
23	4 rue des Merles	Section 30 Parcelle N° 93	11a 59ca	Bâti	Ubk	
24	22 rue de Dambach	Section 8 Parcelle 34	1 203 m <sup>2</sup>	Bâti	UB	
25	6 rue des Fauvettes	Section 30 Parcelle 342 et 344	1 300 m <sup>2</sup>	Bâti	1AUk	
26	40 rue de l'Ortenbourg	Section 7 Parcelle 268, 269,270	208 m <sup>2</sup>	Bâti	UA	
27	4 rue de l'Ortenbourg	Section 7 Parcelle 121	681 m <sup>2</sup>	Bâti	UA	
28	4 rue des Merles	Section 30 Parcelle 349/93	641 m <sup>2</sup>	Bâti	UBk	

A Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère, s'interrogeant sur le projet d'aménagement de la route des Romains, M. SCHEIBLING précise qu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> partie de la route des Romains ainsi que de la rue du Taennelkreuz – projet pour lequel a été sollicité le Fonds de Solidarité du Département à hauteur de 100 000,- €. Un maître d'œuvre a été désigné et la demande de subvention sur la base d'un AVP a pu être transmis pour instruction. La commission « Voirie » sera réunie prochainement pour en prendre connaissance avant que le Conseil ne permette le lancement de la consultation.

Mme Nadine VOLK, Conseillère, souhaitant des éclaircissements concernant les raisons du traitement de la charpente de l'Eglise, le Maire indique que des poutres présentent une présence de capricornes, d'où la décision de procéder au traitement complet.

Le conseil prend acte.

## **7. COMMUNICATIONS**

### **M. Olivier SOHLER, Maire :**

#### **- Plan de Prévention des Risques d'Inondations - PPRI**

Le Maire informe le Conseil que le dossier de la mise à l'enquête du PPRI a été communiqué. L'enquête publique se déroulera du 05 octobre au 06 novembre prochain.

La Commission d'enquête sera présente pour assurer des permanences en Mairie le 05 octobre de 14 h à 17 h et le 19 octobre de 9 h à 12 h.

L'intégralité du dossier sera consultable en Mairie en format papier et de manière dématérialisée sur le site de la préfecture.

Toutes les informations (arrêtés, avis) ont été mises en ligne sur le site de la Commune ainsi que dans les divers panneaux d'affichage.

A Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère, souhaitant des informations complémentaires concernant ce dossier, le Maire indique que le PPRI peut impacter un projet d'extension d'un bâti ou de construction en fonction de la localisation du terrain d'assise. Des plans sont joints au dossier d'enquête et chacun pourra se rendre compte du classement de son patrimoine foncier.

M. SCHEIBLING, Adjoint, indique également que le classement prend en compte l'impact d'une éventuelle crue du Giessen en amont de la Commune.

Le Maire précise que des relevés topographiques du territoire ont été effectués par drone il y a quelques mois et que divers échanges avaient déjà été engagés dès études réalisées avec les Services en charge du dossier.

#### **- Ecole élémentaire - chantier**

Le 17 octobre prochain sera organisé le déménagement de l'école du Centre.

Le Maire indique que l'opération callée un samedi matin à 7h30 mobilisera les agents communaux, les enseignants et il souhaite également la participation des élus. Une fiche d'inscription est mise en circulation afin de constituer les équipes.

M. Dominique WAEGELL fait simplement observer qu'est organisée le même jour la journée des élus du SMICTOM.

#### **- Elections sénatoriales**

Le Maire rappelle l'organisation dimanche prochain des élections sénatoriales ceci de 8 h 30 à 17 h 30. Sept titulaires ont été désignés par le Conseil en juillet dernier. Tous les grands électeurs ont été informés des dispositions à prendre en cas d'indisponibilité.

La Préfecture a par ailleurs sollicité des candidatures pour la tenue des bureaux de vote. Aussi si des volontaires devaient se déclarer, prière de transmettre les informations en Mairie pour transmission.

#### - Forum des Associations

Le Maire adresse ses félicitations et remerciements aux organisateurs du forum, à toutes celles et ceux qui se sont impliqués au montage, préparatifs et logistique de l'évènement et tout particulièrement M. Michel CORBIN.

La journée, même impactée par les contraintes dues au contexte sanitaire, a vu arriver un public intéressé et les associations y ont toutes trouvé leur compte.

M. CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, adresse ses remerciements aux Services administratifs et techniques communaux pour leur implication dans l'organisation et la réussite de la journée.

Il rappelle qu'après une rencontre avec les Associations fin juillet, tout est allé très vite. En quinze jours, le projet a été monté. Trente exposants ont ainsi proposé leur stand et animations le 05 septembre.

De manière générale, les associations ont alors exprimé leur crainte quant à la reprise des activités.

Aujourd'hui quasiment toutes ont repris leurs activités et sont globalement satisfaites.

L'impact de la crise sanitaire se fait plutôt ressentir au niveau des manifestations. Nombre d'annulations ont été enregistrées. Certains projets sont enregistrés pour cet automne mais la consigne est surtout de ne pas engager trop de frais. L'idée est plutôt de maintenir une vie associative sans prendre toutefois de risque.

#### **M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint :**

- Remercie les bénévoles qui ont participé aux Journées Européennes du Patrimoine notamment les Sentinelles de l'Ortenbourg et les Amis d'Odile. Même restreinte, la journée était plaisante.

#### **Mme Régine DIETRICH, Adjointe :**

- Adresse ses remerciements aux volontaires qui ont participé à la mise en peinture des champignons. Ceux-ci seront mis en place début octobre pour annoncer le marché d'Automne et l'exposition de champignons qui sont à ce jour prévus le dimanche 25 octobre prochain. L'ensemble des stands devraient être placés en extérieur. Une conférence sera organisée par la société de mycologie de Sélestat le 15 octobre à 20 h.

#### **M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint :**

- Informe les élus du démarrage prochain d'un chantier de mise en accessibilité de l'arrêt TIS de la rue du Giessen. Les travaux seront achevés avant la reprise des cours qui suivront les vacances de la Toussaint. Durant les travaux, la circulation s'organisera par alternat.

#### **M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué :**

- Informe l'Assemblée du traitement en cours du cimetière par les agents du Service Technique. En effet, dans le cadre de l'évolution des modalités d'entretien de cet espace, diverses solutions ont été envisagées : désherbage mécanique, thermique, artificialisation en végétalisation des surfaces.

Des tests ont été réalisés et amorcés lors du précédent mandat. Ainsi quelques allées ont été aménagées avec des plaques de sédum, d'autres ont été ensemencées.

Aujourd'hui, l'intégralité du cimetière est travaillée et une solution intermédiaire est mise en œuvre. Des micro mottes de sedum seront plantés en inter-tombes et les allées seront enherbées avec un mélange adapté (trèfles et graminées).

Les travaux ont démarré la semaine passée par l'évacuation des graviers et se termineront en fin de semaine par un engazonnement et le semis adapté.

Le sedum sera mis en place alternativement. L'objectif premier est de provoquer une levée suffisante pour la Toussaint.

Patience et compréhension sont donc demandées aux visiteurs. Le processus s'inscrit dans le temps en espérant avoir retenu la meilleure solution. Les travaux sont lancés même si des ajustements devaient se faire et qu'une reprise restera toujours possible.

Est attendu un résultat acceptable, moins minéral et surtout avec moins d'herbes indésirables qui se développent.

A M. Philippe SCHEIBLING demandant si une réflexion sur des aménagements futurs (Allées plus larges,...) a été engagée, M. CORBIN indique que le sujet n'a pas encore été abordé.

A M. Dominique WAEGELL, Conseiller, suggérant la mise en place de panneaux pour la Toussaint, M. CORBIN indique que la communication sera essentielle et est prévue. Le Maire indique que le prochain Dorf'briaf pourrait également servir de support d'information.

**Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe :**

- Informe le Conseil que la distribution des formulaires de candidature aux élections du futur Conseil Municipal des Enfants vient d'être réalisée. La Mairie enregistrera les candidatures aux fins d'organisation d'une élection à une date restant à convenir.

**M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué :**

Un prochain Dorf'Briaf étant programmé début novembre, un retour des articles est demandé pour le 20 octobre prochain. Mme Anne RIFF, Conseillère, suggère à Mme DIETRICH, Adjointe, d'y annoncer les modalités liées à la fête de Noël des Aînés à venir.

Le Maire, soucieux de l'évolution de la crise sanitaire précise que vu la situation sanitaire et les contraintes liées, une réflexion est en cours concernant le remplacement de l'évènement par la remise d'un colis ou cadeau. Décision sera prise prochainement.

oOo

Pour clore la séance, le Maire informe les élus de l'organisation les 21 ou 28 octobre prochains à 11 h d'une visite du chantier du Ramstein à destination des élus en présence de l'architecte M. Fabien MICHEL et de l'entreprise titulaire du marché, PIANTANIDA.

L'occasion sera donnée de découvrir le château depuis l'échafaudage en place, le chantier devant se terminer fin Novembre.

Un départ est prévu à 10 h 30 depuis la Mairie et un déjeuner sera organisé sur place. Les dates sont donc à bloquer dès à présent.

**8. VŒUX – DIVERS**

./.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

**Gwenaëlle RUHLMANN**  
**Secrétaire**



**Olivier SOHLER**  
**Maire**